



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021-04/08

Millonfosse, le 8 avril 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser route d'Hasnon (D953) réalisation du réseau assainissement par l'entreprise DELCROIX TP de Bruille st Amand.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route d'Hasnon sera limitée à 30km /h sur l'emprise du chantier **à partir du 19 avril 2021 jusque-là fin des travaux (60 jours)**

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores **à partir du 19 avril 2021 jusque-là fin des travaux (60 jours)**

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier **à partir du 19 avril 2021 jusque-là fin des travaux (60 jours)**

Article 4 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE
Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr

Gérald THURU

Mairie de Millonfosse - 75 Route d'Hasnon 59178 Millonfosse - tél. 03 27 48 53 98 - fax. 03 27 48 48 53
courriel millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Internet millonfosse.fr

ensemble, imaginons la réalité de demain

